

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL**

N°SMECMVD \_ 21\_5\_02

**Membres en exercice : 17**

**Présents : 16**

**Votants : 16**

L'an deux mil vingt et un et le sept mai à dix-sept heures, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni dans la salle des fêtes de la commune de Martel sous la Présidence de Monsieur Jean Luc LABORIE, Président du S.M.E.C.M.V.D.

**PRESENTS :**

Mmes et M. Jean DELVERT – Jean-Vincent FEIX – Jacques BOULONNE – Guy FLOIRAC – Jean-Luc LABORIE – Arnaud RICOU – Didier DELBREIL – Christian DAURAT - Michel LEVET – Pascal LEFEVRE (suppléant de Annie CAVIER) – BELIE Michel (suppléant de Olivier VITRAC) - Guy MISPOULET – Serge ROCHA (suppléant de Gaeligie JOS) - Philippe CASTANET - Guy GIMEL –Alain ALBIAT (suppléant de Thierry CHASSAING).

**Excusée :** Mme Gabrielle COLLIGNON.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guy GIMEL

**Date de la convocation :** 28 Avril 2021

---

**Objet :** Adhésion au Service INTERNET du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot ( C.D.G.F.P.T.) pour la création du site du S.M.E.C.M.V.D.

Après présentation des prestations réalisées par le Service INTERNET du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, Monsieur le Président propose, dans le cadre de la communication numérique de s'orienter vers ce dernier pour la création du site internet.

Il précise les tarifs pour un site dit « complet » :

- Cout : 671 € / an avec engagement sur 4 ans - les frais de mise en service sont inclus dans le cout annuel, les frais de formation étant quant à eux, à prévoir.

Monsieur le Président propose donc de souscrire auprès du C.D.G.F.P.T. la mise en place d'un site internet, dans les conditions indiquées ci-dessus (projets de convention, livret de prestations joints en annexe) à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021.

Envoyé en préfecture le 17/05/2021

Reçu en préfecture le 17/05/2021

Affiché le

ID : 046-200094647-20210507-SMECMVD\_21\_5\_2-DE

**Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres, décide :**

- **D'ADHERER** au Service Internet du C.D.G. F.P.T. pour la création du site internet du S.M.E.C.M.V.D. à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2021,
- **MANDATE ET AUTORISE** Monsieur le Président pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Jean-Luc LABORIE



Rendu exécutoire le : 17/05/2021

Transmis en Sous-Préfecture le : 17/05/2021

Publiée : 17/05/2021

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président par courrier (46600 MARTEL ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).